

## AVIS PUBLIC

### Promulgation du règlement n° 1027-2

Avis public est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines :

**QUE** le règlement numéro 1027-2 modifiant le règlement n°1027 sur l'interdiction des plastiques non recyclables et de certains produits à usage unique afin de modifier les articles 2 et 10 dudit règlement a été adopté par le Conseil municipal le 13 septembre 2022.

Le règlement numéro 1027-2 a été déposé au Service du greffe de la Municipalité et toute personne intéressée à le consulter peut en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : [greffe@villesadp.ca](mailto:greffe@villesadp.ca) ou par téléphone au (450) 478-0211, poste 2048.

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2022.



Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N.  
Greffière